



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question au Gouvernement n° 790

Texte de la question

CLASSEMENT EUROPÉEN DES UNIVERSITÉS

M. le président. La parole est à M. Bernard Debré, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Bernard Debré. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Depuis 2003, le classement académique des universités mondiales réalisé par l'université de Shanghai passe en revue les établissements d'enseignement supérieur du monde entier.

Selon ce classement, qui ne prend pas en compte nos grandes écoles, les universités françaises ne sont ou ne seraient pas très performantes - c'est un euphémisme.

M. Régis Juanico. Mais non !

M. Bernard Debré. Ce classement se divise en cinq grands domaines de recherches, mais, dans aucun d'entre eux, les facultés de notre pays ne caracolent en tête. Concernant plus spécifiquement la médecine, seule Paris-V-Descartes parvient à se hisser dans un peloton d'une trentaine d'universités situées entre la soixante-seizième et la cent-septième place. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Il est cependant de notoriété publique que ce classement pêche par sa méthodologie. En effet, il se fonde sur le nombre de prix Nobel et de médailles Fields obtenus par les professeurs et anciens élèves de ces établissements ou sur le nombre de publications, essentiellement réalisées en anglais, de ces derniers. Tous ces critères ne sont pas forcément très pertinents, car on oublie la taille des établissements ou l'existence des réseaux d'universités.

À cet égard, il me semble extrêmement important que l'Union européenne puisse également avoir son propre classement, selon ses propres critères. Il me faut ici féliciter la Présidence française de l'Union européenne d'avoir inscrit cette préoccupation au rang de ses priorités. En effet, la recherche, l'innovation et le savoir sont les meilleures portes de sortie de la crise économique et sociale. Il est donc important que nous ayons une politique universitaire digne de ce nom, moderne et efficace.

Jeudi dernier s'est tenu, à Paris, un colloque européen consacré à la " comparaison internationale des systèmes éducatifs ". À cette occasion, les représentants de la Commission européenne ont annoncé qu'un appel d'offres avait été lancé, afin de constituer un classement dit " de Bruxelles ", qui devrait être disponible en 2010.

L'objectif, selon moi, est d'avoir une vision claire de la place de nos universités par rapport aux autres établissements à travers le monde.

M. le président. Monsieur Debré, je vous remercie de bien vouloir poser votre question.

M. Bernard Debré. Il a été dit que la méthodologie de ce nouveau classement serait " multicritères ", soulignant les " performances réelles " des universités, et qu'elle serait proche de celle appliquée par les Allemands.

Madame la ministre, vous avez lancé une réforme importante. Ce classement est fondamental, car, compte tenu de l'autonomie des universités, il faudra les comparer les unes avec les autres. Pouvez-vous apporter à la représentation nationale quelques précisions sur les critères retenus pour ce " classement de Bruxelles " ?

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Debré, permettez-moi de vous remercier pour votre exposé très complet de la situation. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Chaque année, les Français découvrent le classement de leurs universités réalisé par des universités

étrangères ou par des organes de presse étrangers.

Chaque année, nous faisons semblant de balayer d'un revers de main ces classements.

Chaque année, nous critiquons les critères selon lesquels ils ont été établis - à juste titre puisqu'ils sont fondés essentiellement sur la taille, alors que nos universités sont plutôt petites, et qu'ils n'intègrent pas nos grandes écoles. En outre, ils tiennent surtout compte de la recherche, qui, en France, se fait dans les universités, mais également dans des organismes de recherche. Enfin, ils ne tiennent pas compte de la qualité de nos formations. Ces classements internationaux, celui de Shanghai par exemple, ont beaucoup de défauts. Ils ont surtout celui, rédhibitoire, d'exister : chaque année, des étudiants étrangers, des chercheurs étrangers ne viennent pas dans les universités françaises parce qu'elles figurent à une mauvaise place dans ce palmarès.

Face à cette situation, la France a décidé d'arrêter de subir, pour réagir de deux manières.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. D'abord en procédant à la réforme de nos universités et de notre système de recherche, en donnant l'autonomie aux universités, en les regroupant en grands pôles d'enseignement supérieur, à visibilité mondiale, et en les plaçant au coeur de notre système de recherche.

Ensuite, il fallait essayer de convaincre la Commission européenne et les vingt-sept États membres de l'Union, sous présidence française, d'élaborer ensemble un classement européen des universités qui tienne compte de notre histoire, de nos traditions et des atouts majeurs de notre système de formation.

Ce sera chose faite - la Commission européenne l'a annoncé. Ce classement européen des universités mondiales verra le jour d'ici à 2010. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 790

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 novembre 2008